

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adressés Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

1564

Société : RAM 162773

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR BENMESSAOUD Salma  
Médecine Générale  
27, Rue Chakaik Annouamane  
(Ex Rue des IRIS) 1er Etage  
App. 2 Beauséjour - Casablanca

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : ETTANOUTI RACHIDA Age: 59 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

DT2 + HTA + HyperCHL

En cas d'accident préciser les causés et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 29/05/2023

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/05/23	CS		200 dh	DR. BENMESSAOUD Salma
27/05/23	Centrale		G	DR. BENMESSAOUD Salma

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Formateur	Montant de la Facture
Dr ESSAADOUNI Yasmina 8 Rue Annasrine- Beauséjour Casablanca- Tel : 0522 36 26 32 Pharmacie des Clubs Dr ESSAADOUNI Yasmina 8 Rue Annasrine- Beauséjour Casablanca- Tel : 0522 36 26 32 Pharmacie des Clubs	1228,30

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
			</	



27/05/2023

Mme ETTANOUTI RAHIMA

2010 x 7

- GUCOLTHAOS 500 mg (III de 3 mois)

1sp/8x21 jrs

35.7

- ALPRAZ 0.5

1/2 1 jrs

1M.12 x 6

- BIPRETORAX 05 mg/1425 (III de 3 mois)

1/2 1 jrs

126.80 x 31 jrs

- NO-DEP 50 mg

1/2 1 jrs (III de 3 mois)

1226.37



Pharmacie Des Clubs  
8 Rue Annastine-Beauséjour  
Casablanca. Tel: 0522 36 26 32

Pharmacie Des Clubs  
8 Rue Annastine-Beauséjour  
Casablanca. Tel: 0522 36 26 32



05 22 94 61 51

dr.salmabenmessaoud@gmail.com

زنقة شفاقت النعمان - الطابق 1 - الشقة 2 - حي الراحة (بوسيجور) - 20200 الدار البيضاء

27, Rue Chakaik Annouamane (ex Rue des iris) - 1er étage - Appt 2 - HAYERRAHA (Beauséjour) - 20200 Casablanca

PPV  
medicaments  
Mk 1564

LOT 230100 1  
EXP 12 2025  
PPV 35.70



M1,10

M1,10

M1,10

M1,10

M1,10

M1,10

LOT : 416  
PER : NOV 2024  
PPV : 126 DH 80

30 Compr

sé

LOT : 408  
PER : OCT 2024  
PPV : 126 DH 80

30 Compr

sé

LOT : 405  
PER : SEP 2024  
PPV : 126 DH 80

20,80

20,80

20,80

20,80

20,80

20,80